



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/JUIL./120	OBJET : BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES CULTURELLES – CREATION D'UNE CARTE D'ABONNEMENT ET DE TARIFS POUR LES STAGES ET ATELIERS ORGANISES PAR LE SERVICE CULTUREL A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018
Date du conseil municipal 02/07/2018	
Date de la convocation 25/06/2018	
Date de l'affichage 03/07/2018	

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINÉ représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIÈRE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-120-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération du conseil municipal n° 2017/SEPT/106 en date du 11 septembre 2017 relative notamment à la création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe pour l'ensemble des activités culturelles de la ville de Nangis dont les spectacles et séances de cinéma,

VU la délibération n°2017/NOV/159 en date du 6 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a fixé les tarifs des spectacles et du cinéma du service culturel à compter du 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place une carte d'abonnement permettant à son titulaire de bénéficier des tarifs réduits sur les spectacles et les séances de cinéma,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des tarifs spécifiques pour les stages et ateliers organisés par le service culturel,

CONSIDERANT que les tarifs s'entendent toutes taxes comprises (T.T.C.) en destination des publics et utilisateurs divers,

CONSIDERANT que le taux de T.V.A. actuellement en vigueur est de 5,5%,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des stages et ateliers organisés par le service culturel sont fixés, HORS TAXE, comme suit :

STAGES / ATELIERS	TARIF HT
Nangissiens	Gratuité
CCBN	4,74 € par jour
Hors CCBN	9,48 € par jour

ARTICLE 2 :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs pour l'obtention d'une carte d'abonnement donnant accès au tarif réduit sur tous les spectacles et séances de cinéma sont fixés, HORS TAXE, comme suit :

SPECTACLES	TARIF HT
Nangissiens	9,48 €
CCBN	18,96 €
Hors CCBN	28,44 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-120-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

ARTICLE 3 :

DIT que l'ensemble des tarifs ci-dessus est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux actuellement en vigueur, soit 5.50 %.

De sorte que TOUTES TAXES COMPRISES,

Les tarifs des stages et ateliers organisés par le service culturel sont les suivants :

STAGES / ATELIERS	TARIF TTC
Nangissiens	Gratuité
CCBN	5 € par jour
Hors CCBN	10 € par jour

Les tarifs pour l'obtention d'une carte d'abonnement donnant accès au tarif réduit pour tous les spectacles et séances de cinéma sont les suivants :

SPECTACLES	TARIF TTC
Nangissiens	10,00 €
CCBN	20,00 €
Hors CCBN	30,00 €

ARTICLE 4 :

DIT qu'en cas de changement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, les tarifs seront automatiquement réajustés sans prise de nouvelle délibération.

ARTICLE 5 :

DECIDE qu'à titre exceptionnel et dans le cadre des partenariats de la ville de Nangis, des cartes d'abonnement pourront être offerts gratuitement.

ARTICLE 6 :

DIT que ces recettes seront inscrites au budget annexe activités espace culturel, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-120-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

